La crise du SARS-CoV-2

ASSEMBLEE PERMANENTE

Mardi 5 mai 2020

MEDEF

AGENDA

- Baromètre de l'activité
- Le contexte juridique et social et le « protocole national de déconfinement »
- Prorogation de l'état d'urgence sanitaire : cadre légal et principales dispositions du second projet de loi
- Le dispositif d'activité partielle dans le contexte de déconfinement
- Les initiatives adhérents
- Annexes
  - Baromètre détaillé

MEDEF

LE BAROMÈTRE QUOTIDIEN DU MEDEF

CHANTIER #3

MEDEF

EVOLUTION DU BAROMETRE D'ACTIVITE

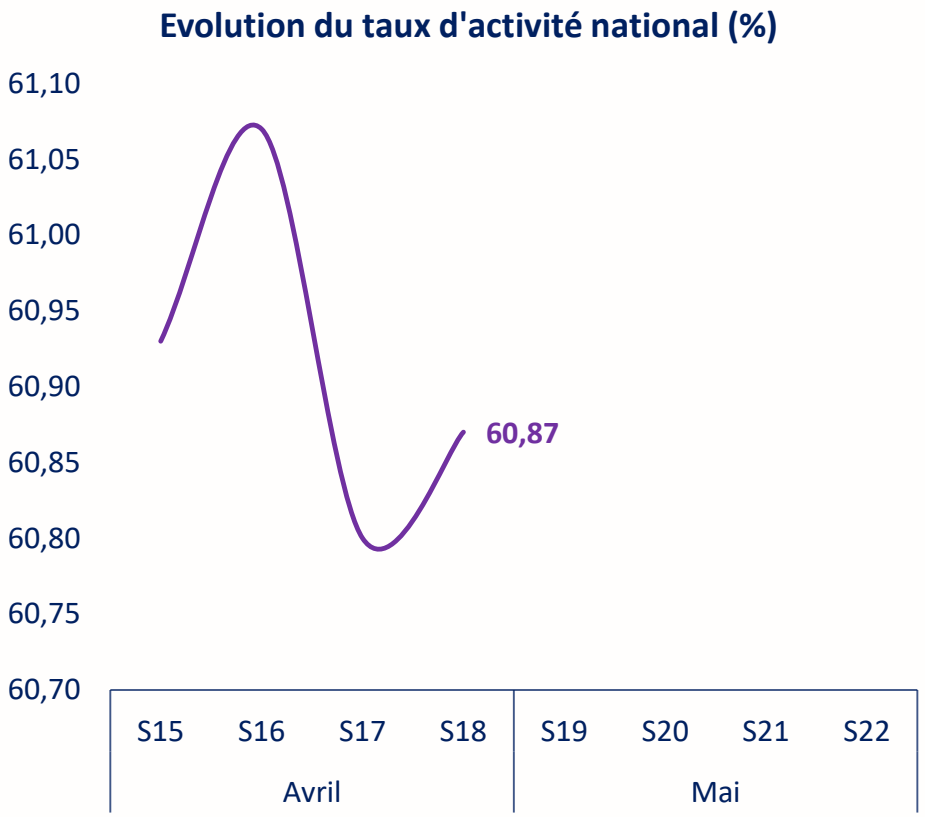

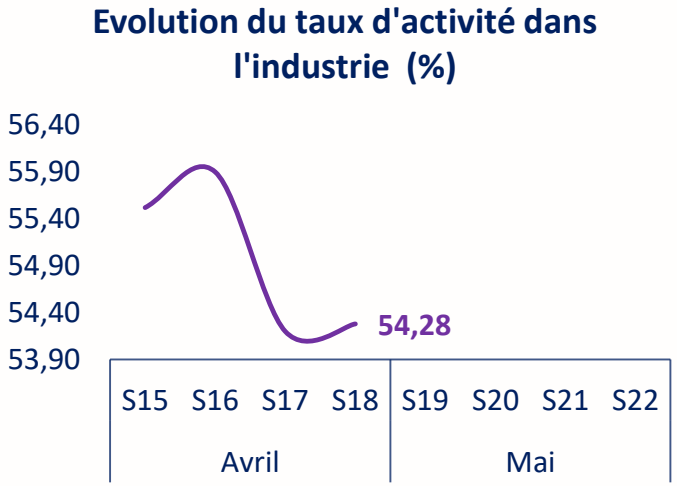

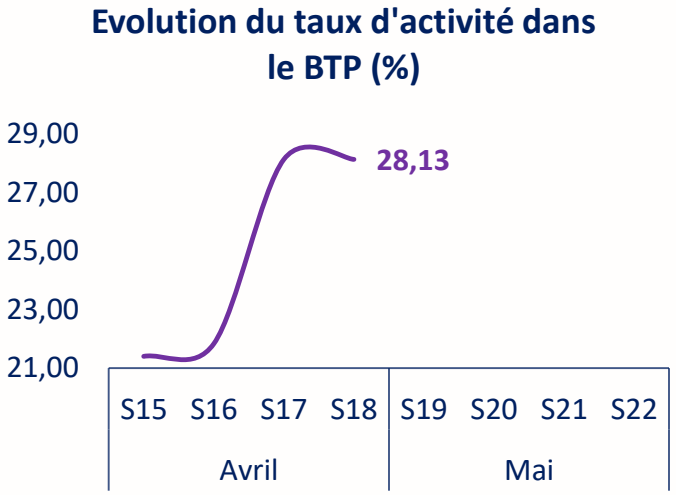

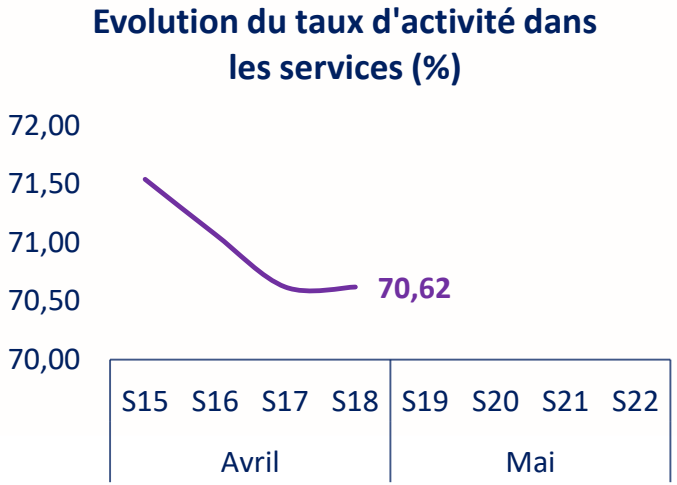

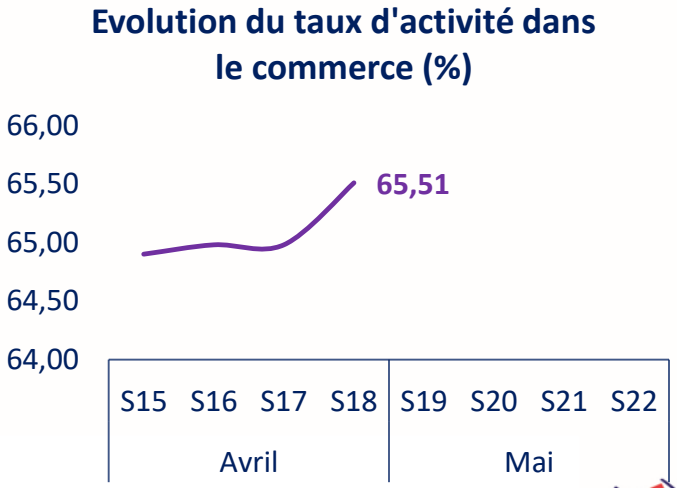

MEDEF

BAROMÈTRE D'ACTIVITE A L'INTERNATIONAL

ITALIE vs FRANCE

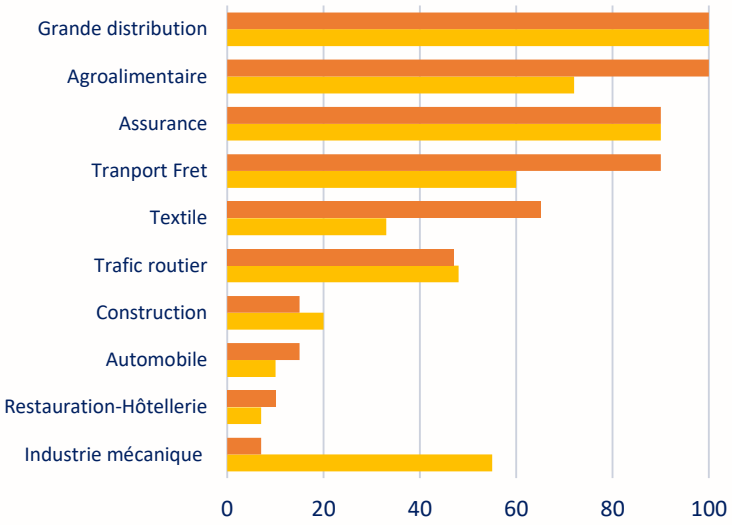

ALLEMAGNE vs FRANCE

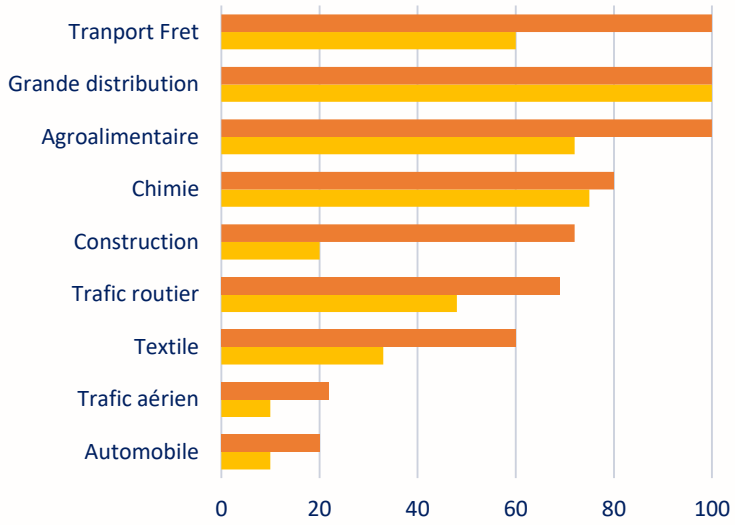

ROYAUME-UNI vs FRANCE

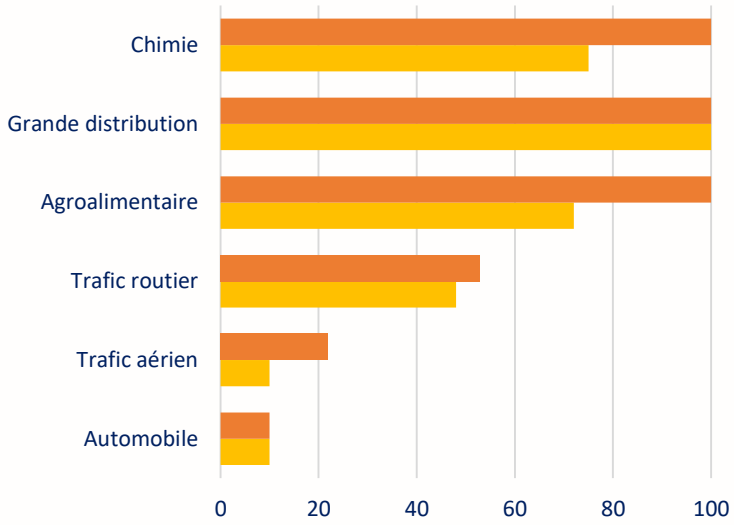

ETATS-UNIS vs FRANCE

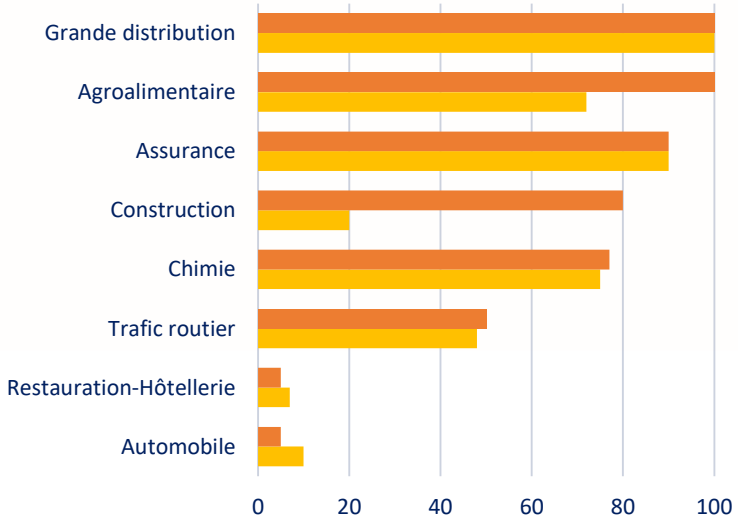

CHINE vs FRANCE

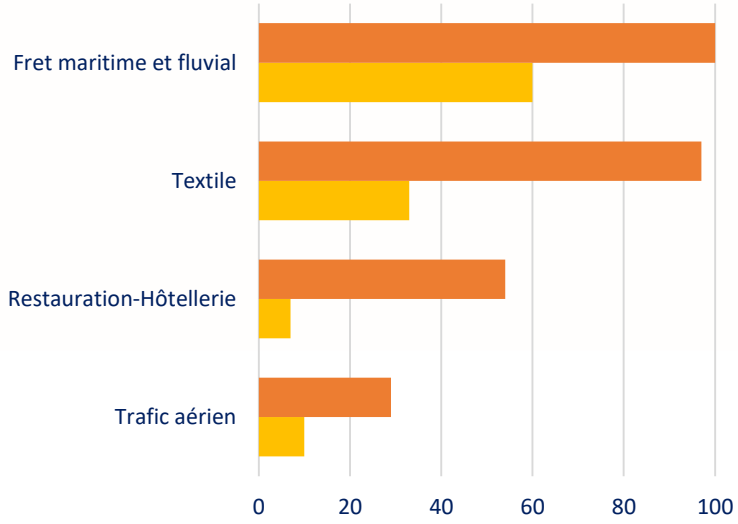

MEDEF

LE CONTEXTE JURIDIQUE ET SOCIAL DU « DECONFINEMENT »

MEDEF

LE VOLET ÉCONOMIQUE ANNONCÉ PAR LE PREMIER MINISTRE LE 28 AVRIL

- **Un principe : le retour progressif à une activité normale à partir du 11 mai, mais en privilégiant le télétravail et avec d'importantes exceptions et contraintes :**
  - **Réouverture de tous les commerces sauf : cafés-restaurants, cinémas-spectacles et centres commerciaux > 40 000 m2, avec règles de distanciation spatiale dans les commerces de 1 mètre**
  - **Reprise limitée des transports : RATP « à 70% » (20% en capacité réelle), port du masque obligatoire, distanciation spatiale, restriction des déplacements (rayon 100 kms autour du domicile)**
  - **Evénementiel : rassemblements > 5 000 personnes interdits jusqu'à septembre**
- **Adaptation locale du déconfinement par département (en fonction de l'épidémie : la carte des départements par couleurs) et étape supplémentaire de déconfinement à partir du 2 juin**
- **2ème projet de loi « *état d'urgence sanitaire* » en CM samedi 2 mai et au Sénat lundi 4 mai : prorogation de 2 mois et précisions (voir plus loin)**
- **Poursuite temporaire des dispositifs de soutien aux entreprises, mais remise en cause de l'activité partielle après le 1er juin**

MEDEF

LA REPRISE S'ANNONCE COMPLIQUÉE… COMME LE MONTRE LA REUNION DES PARTENAIRES SOCIAUX AUTOUR DU PREMIER MINISTRE LE 30 AVRIL

Des facteurs exogènes compliquent la reprise du travail :

- Incertitudes sur la reprise de l'école,
- Engorgement et doctrine d'emplois des transports en commun (*cf.* charte en Île-de-France),…

Une doctrine claire de l'Etat conditionne la confiance, le retour volontaire à l'activité et donc la vigueur de la reprise

- Les 60 guides par métier mis en place par le ministère du Travail devront pouvoir « protéger » l'employeur qui les applique
- Il faut préciser le cadre juridique et scientifique des actions qui peuvent être conduites (prises de température, tests,…) et leurs effets concrets (refus d'accès ?)
- La question de la responsabilité de l'employeur en cas de contamination au COVID-19 reste un frein…
- …ainsi que le débat ouvert par le ministre de la santé sur la reconnaissance en maladie professionnelle

MEDEF

LE « PROTOCOLE NATIONAL DE DÉCONFINEMENT »

Une priorité donnée aux mesures de protection collective

- Les mesures d'organisation sont présentées comme essentielles : **« *le télétravail* […] *doit être la règle chaque fois qu'il peut être mis en œuvre* »**.
- Lorsque la présence sur le lieu de travail est nécessaire, **priorité au séquencement des activités** et à la mise en place des **horaires décalés**, et ces mesures sont insuffisantes : compléter par des **mesures de protections individuelle** telles que le port de masques
- *« La définition et la mise en œuvre de toutes ces mesures nécessitent un travail de **réflexion préalable**, conduit dans un **cadre concerté**, afin de garantir leur faisabilité, leur effectivité et leur **appropriation la plus large par tous les acteurs** participant à la lutte contre la propagation du virus. »*

8 thèmes

- **Les mesures barrières et de distanciation physique**
- **Recommandations en termes de jauge par espace ouvert**
- **Gestion des flux de personnes**
- **Les équipements de protection individuelle (EPI)**
- **Les tests de dépistages**
- **Le protocole de prise en charge d'une personne symptomatique et de ses contacts rapprochés**
- **La prise de température**
- **Nettoyage et désinfection**

Sujets non évoqués

- **Rien sur les modalités du télétravail, pas de procédure « contraignante » sur la mise en œuvre du protocole (*quid* de la consultation des IRP ?), *quid* de la valeur de ce document et de la responsabilité des employeurs ?**

MEDEF

LE DIALOGUE SOCIAL EST NECESSAIRE MAIS NE DOIT PAS BLOQUER LA REPRISE

- Un dialogue social est aménagé par l'ordonnance du 2 mai : pour accélérer la reprise, les délais d'information du CSE sont réduits sur les décisions de l'employeur relatives à l'épidémie
  - le délai d'information sur l'ODJ est réduit de 3 à 2 jours (CSE) et 8 à 3 jours (CSE centraux)
  - 2 exceptions : les PSE et les APC (déjà absents de l'ordonnance du 22 avril)
  - un décret du 2 mai détaille les autres délais selon l'objet de la saisine du CSE
- Ces aménagements ont pour but de faire respecter le dialogue social : obligation de réunir les instances et de les consulter sur les mesures à prendre,…
- …mais ce dialogue n'emporte pas l'obligation de signer un accord avant de reprendre
- C'est aussi l'esprit de la déclaration commune MEDEF-CFDT-CFTC publiée le 30 avril

MEDEF

LA DÉCLARATION COMMUNE DU 30 AVRIL

- **Avant la reprise du 11 mai, le Medef, la CFDT et la CFTC appellent à la restauration de l'activité économique et sociale dans des conditions de sécurité optimales**
- **Cette déclaration s'appuie sur les principes suivants :**
  - La prise en compte de l'environnement économique, sanitaire et social
  - Les conditions de la reprise (gestes barrières, distanciation spatiale, fourniture de moyens de protection) pour assurer le retour des salariés dans l'entreprise (déplacements domicile /travail, organisation du travail, restauration)
- **Elle ne se substitue pas aux accords de branches ou d'entreprises déjà conclus ou à conclure.**

LE SECOND PROJET DE LOI SUR L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE

CADRE LÉGAL ET PRINCIPALES DISPOSITIONS

MEDEF

CADRE GÉNÉRAL ET CALENDRIER

- **C'est le 4ème texte législatif depuis le début de la crise COVID (dont deux LFR)**
- **Ce texte met en œuvre certaines dispositions du plan de déconfinement**
- **Agenda prévisionnel :**
  - Conseil des ministres le 2 mai
  - Débats au Sénat les 4 et 5 mai – rapporteur Philippe BAS
  - Débats à l'Assemblée Nationale (dates à confirmer)
- **Forte probabilité de saisine du Conseil constitutionnel**

MEDEF

PRINCIPALES DISPOSITIONS

- **Prorogation de l'état d'urgence sanitaire pour 2 mois jusqu'au 24 juillet**
  - Impact sur toutes les ordonnances et textes réglementaires adoptés depuis le 24 mars
- **Limitation de la circulation des personnes, adaptation des mesures de quarantaine ou d'isolement**
  - Pouvoir donné au Premier ministre de « *réglementer ou interdire la circulation des personnes et des véhicules ainsi que l'usage des moyens de transport dans les lieux et aux heures fixées par décret*. »
  - Pouvoir donné au Premier ministre d'ordonner la fermeture provisoire des établissements recevant du public, d'en réglementer l'ouverture et d'ordonner la réquisition de toute personne et de tous biens et services nécessaires à la lutte contre la catastrophe sanitaire.
- **Autorisation pour le ministre de la Santé de mettre en place des systèmes d'information et collecte des seules données de santé à destination des seules autorités sanitaires**
  - à durée limitée,
  - pour la seule finalité de déterminer les personnes infectées ou susceptibles de l'être,
  - dispositif complété par un décret en CE après avis de la CNIL et habilitation par voie d'ordonnance
  - Cette mise en place soulève de nombreuses polémiques
- **Responsabilité de l'employeur en matière de santé et de sécurité des salariés :**

  = aménagée par amendement ?

L'AMENDEMENT SUR LA RESPONSABILITÉ

I Le président de la Commission des lois Philippe Bas a proposé l'amendement suivant :

Après l'article 1er

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

« Nul ne peut voir sa responsabilité pénale engagée du fait d'avoir, pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire déclaré à l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, soit exposé autrui à un risque de contamination par le coronavirus SARS-CoV-2, soit causé ou contribué à causer une telle contamination, à moins que les faits n'aient été commis :

« 1° Intentionnellement ;

« 2° Par imprudence ou négligence dans l'exercice des pouvoirs de police administrative prévus au chapitre Ier bis du titre III du livre Ier de la troisième partie du code de la santé publique ;

« 3° Ou en violation manifestement délibérée d'une mesure de police administrative prise en application du même chapitre ou d'une obligation particulière de prudence ou de sécurité prévue par la loi ou le règlement.

« Dans le cas prévu au 2°, les troisième et quatrième alinéas de l'article 121-3 du code pénal sont applicables. »

MEDEF

LE DISPOSITIF D'ACTIVITÉ PARTIELLE DANS LE CONTEXTE DE DÉCONFINEMENT

MEDEF

DÉCONFINEMENT ET ACTIVITÉ PARTIELLE (1/2)

11,3 M salariés, 890 000 entreprises, 24 Mds€

Discours du Premier Ministre, 28 avril : adaptation du dispositif au contexte de déconfinement et de reprise d'activité :

- **maintien du dispositif dans ses modalités actuelles** (élargies et renforcées) **jusqu'au 1er juin 2020**
- **adaptation progressive ensuite**, afin d'accompagner la reprise d'activité
- **maintien d'une protection spécifique pour les secteurs visés par des fermetures administratives** et les personnes vulnérables

En complément, la Ministre du travail a évoqué, lors d'un échange avec les partenaires sociaux le 28 avril, les points suivants :

- **si les conditions de la reprise sont réunies, « *l'Etat* [et l'Unédic]*ne peu*[ven]*t durablement continuer à payer* »**
- ***« l'Etat ne peut pas couvrir les pertes d'exploitation »***
- **à compter du 1er juin, la question du maintien du niveau de remboursement à 100% de l'indemnité d'activité partielle** (dans la limite de 84% de 4,5 SMIC nets) **se posera secteur par secteur : la question clé sera donc le niveau du reste à charge pour l'employeur**

MEDEF

DÉCONFINEMENT ET ACTIVITÉ PARTIELLE (2/2)

En substance : après le 1er juin, si toutes les conditions de reprises sont réunies, le reste à charge pour l'employeur augmentera

→ Il faut dès maintenant imaginer/anticiper les évolutions possibles

- Eviter une mesure générale de diminution du niveau de remboursement des employeurs (la piste du gouvernement : dégressivité progressive avec 2 paliers en juin et septembre)
- Les règles sanitaires invalident le modèle économique de certaines activités qui rouvrent avec des perspectives réduites de rentabilité (flux limité dans les commerces comme la FNAC)
- Assurer la pérennité financière du régime sans augmenter les cotisations sociales employeur
- Proposer un scénario complémentaire/alternatif à celui du ministère : prime à l'emploi, désincitation à recourir au PSE , passerelles activité/chômage partiel...

Une réunion de travail de la Commission DYMATE s'est tenue hier pour avancer sur des propositions.

MEDEF

LES INITIATIVES ADHERENTS

MEDEF PARIS
CNPA
FCD
UMIH
MEDEF CENTRE-VAL DE LOIRE
MEDEF CHER
MEDEF HAUTS-DE-FRANCE

Nouveau Président du MEDEF Paris

Charles ZNATY

GUIDE PANDÉMIE : LES CLÉS DE LA REPRISE

MEDEF

Initiative Medef Paris :
AFNOR SPEC X50-250, guide de reprise d'activité

MEDEF Paris
Un allié capital

Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Yvelines

MEDEF95
Val d'Oise

CCI PARIS
PARIS ILE-DE-FRANCE

FONDATION ENTREPRENEURS
Fondation d'entreprise

afnor

Mouvement des Entreprises de France
MEDEF 93 + 94
Le MEDEF de l'Est Parisien

MEDEF
Hauts-de-Seine

MEDEF

Date de parution : 5 mai 2020

Objectif : Proposer une méthode pour assurer la reprise d'activité avec des mesures concrètes pour faire obstacle à la propagation de la pandémie.

Cible : TPE, PME, ETI et leurs écosystèmes.

4 priorités pour une reprise maitrisée :

1. **L'humain en premier** : organiser un climat bienveillant centré sur la cohésion sociale.
2. **La sincérité financière** : véhiculer la clarté et la transparence de sa situation financière.
3. **Les priorités managériales** : préserver l'activité et les emplois, les actifs matériels et immatériels, redynamiser l'action commerciale.
4. **Le retour sur site** : passer en revue les circonstances dans lesquelles les salariés peuvent être exposés au virus et mettre en œuvre les mesures nécessaires pour éviter ou limiter le risque.

MEDEF

Conseil National des Professions de l'Automobile

ROULONS ZEN

Dorothée DAYRAUT JULLIAN

MEDEF

ROULONS ZEN

l'application mobile qui géo-localise les professionnels des services de l'automobile

Quel est le service apporté aux automobilistes ?

- Leur fournir **gratuitement** une cartographie **sécurisée, exhaustive** et mise à jour régulièrement, des entreprises ouvertes et/ou en alerte opérationnelle.

- Près de **6.000 professionnels** référencés à ce jour :
  - Réparateurs d'automobiles
  - Réparateurs de motocycles
  - Réparateurs de poids lourds
  - Centres de contrôle technique
  - Dépanneurs
  - Stations-service
  - Carrossiers

- Lancement le 7 avril 2020 par le CNPA d'une **campagne de communication** sur les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn et Twitter).

Une plateforme plébiscitée

- **Première plateforme des services de l'automobile** en termes de contacts référencés, avec des contacts actualisés au fil de l'eau

- **Référencement et diffusion officiels du site Internet** www.roulonszen.fr par le Ministère des Armées, la Mission interministérielle du parc automobile de l'Etat (MINEFI, DAE et MIPA) et la Direction Générale des Entreprises. Plateforme mise à la disposition des **autorités publiques** (gestion logistique et opérationnelle de la crise).

MEDEF

Comment fonctionne l'application *concrètement* ?

- L'application permet de **localiser, sur une carte**, les professionnels de l'automobile référencés.

- **Application gratuite**, téléchargeable sur Apple Store ou Google Play; le service est également accessible *via* le site Internet www.roulonszen.fr

- La localisation de la personne (automatique- par défaut- ou entrée manuellement), fait apparaitre **10 professionnels** avec leurs coordonnées.

- **D'autres informations sur l'entreprise sont également accessibles** comme ses horaires d'ouverture, l'itinéraire pour y accéder, etc.

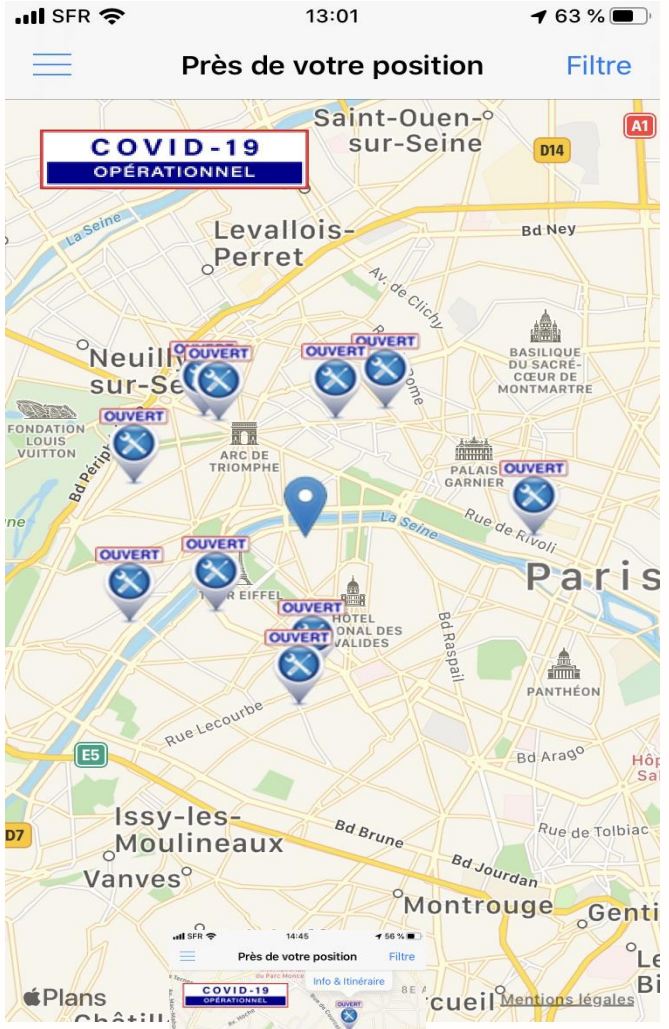

TÉLÉCHARGEZ L'APPLI
ROULONS ZEN
Disponible sur App Store
DISPONIBLE SUR Google play

Fédération du Commerce et de la Distribution

PLATEFORME SOLIDARITE ASSOCIATIONS

Jacques CREYSSEL

MEDEF

Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie

ACCÉDER AUX DISPONIBILITÉS DES HÔTELS DANS LES TERRITOIRES

Philippe DELTERME

MEDEF

UMIH – Connaître les disponibilités des hôtels dans les territoires

Intervention de Philippe Delterme, directeur général

- Rappel du contexte
- Contacter l'UMIH de votre département
  - https://umih.fr/fr/lUMIH/network-map

UNION DES MÉTIERS ET
DES INDUSTRIES DE L'HÔTELLERIE

MEDEF

MEDEF Centre Val de Loire

SIGNATURE D'UN PACTE RÉGIONAL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL FAVORISANT LA PÉRENNITÉ DES ENTREPRISES ET GARANTISSANT LA SANTÉ DES SALARIÉS

Claude PARIS

MEDEF

MEDEF CENTRE-VAL DE LOIRE

Appel à la mobilisation pour un pacte régional à l'initiative du MEDEF Centre-Val de Loire

Objectifs :

- **Accompagner le redémarrage des entreprises dans un climat de confiance et un dialogue social constructif**
- **Assurer la pérennité des entreprises en veillant à la sante des salariés**

Signataires :

- ❑ Les 3 OP interpro+ UDES + FNSEA
- ❑ 3 organisations syndicales + l'UNSA
- ❑ 27 fédérations régionales,
- ❑ les 3 chambres consulaires,
- ❑ Le Conseil Régional,
- ❑ Le Préfet de région

MEDEF

A travers ce PACTE, un appel solidaire et solennel est lancé à chaque partie signataire pour œuvrer en commun sur : (1/2)

I LA SANTE AU TRAVAIL ET LE DIALOGUE SOCIAL

- **Veiller à assurer la santé et la sécurité** de l'ensemble des acteurs de l'entreprise
- Assurer collectivement **l'approvisionnement en EPI**
- Respecter strictement l**es mesures sanitaires**
- Agir **dans un climat de confiance et de dialogue social renforcé et constructif.**

I L'ORGANISATION DE LA REPRISE ET ORGANISATION DU TRAVAIL

- Soutenir **la reprise progressive du travail dans les entreprises**
- **Définir de nouvelles organisations du travail** indispensables au regard du respect des règles sanitaires, des contraintes d'activité et de la charge de travail

I LE SOUTIEN AUX SECTEURS EN DIFFICULTE

- **Accompagner les secteurs en difficulté et particulièrement**, à court terme, les entreprises et les sous-traitants des **secteurs les plus impactés par le confinement, contraints d'arrêter toute activité.**

MEDEF

A travers ce PACTE, un appel solidaire et solennel est lancé à chaque partie signataire pour œuvrer en commun sur : (2/2)

L'EMPLOI ET LA FORMATION

- Préserver l'emploi en **promouvant et en mobilisant le dispositif « FNE - formation »**
- **Conserver l'élan engagé en matière d'apprentissage**
- Être attentifs à la mise en œuvre du **dé confinement pour les personnes vulnérables, précaires et en situation de handicap**,

L'ENVIRONNEMENT DE L'ENTREPRISE

- **Assurer un fonctionnement des transports publics adéquat et adapté aux exigences sanitaires**

LES PERSPECTIVES DE RELANCE ÉCONOMIQUE

- Bâtir un **plan régional de relance ambitieux**
- **Accélérer les procédures** pour ne pas laisser s'installer une détérioration des carnets de commandes
- **Poursuivre l'élan de solidarité intergénérationnel**

MEDEF

MEDEF Cher

COMMANDE GROUPÉE ET REDISTRIBUTION DE 500 000 MASQUES

Nicolas DUMAS

MEDEF

MEDEF CHER

Commande groupée et distribution de 200.000 masques chirurgicaux

« Cette commande sera suivie d'une autre de 300.000 masques, dont 100.000 pour la Fédération française du bâtiment du Cher, explique Nicolas Dumas, président du Medef Cher, seule fédération en France à avoir lancé une initiative à ce niveau en France »

Merci à Vincent LELONG, directeur général de SOFAXIS et à Benjamin BLONDIAUX, directeur financier qui nous ont permis de financer cette belle opération.

MEDEF

MEDEF Hauts–de-France

PARCOURS EXPRESS

Patrice PENNEL

MEDEF

Le MEDEF Hauts de France, en partenariat avec les Rectorats d'Amiens et de Lille, a souhaité poursuivre ses actions école-entreprise .

Nous avons créé « Parcours Express ». Il s'agit d'une série de 10 émissions créées pour les collégiens des Hauts-de-France, diffusées sur Wéo la chaîne TV régionale et sur les réseaux sociaux pendant toute la période de confinement.

MEDEF
Hauts-de-France

MEDEF

10 émissions & 10 thématiques

Les élèves découvrent :
- une filière
- des entreprises régionales
- des parcours professionnels
- et ils font le plein d'idées pour préparer leur orientation en partenariat avec l'ONISEP

Programme animé par Aurélie, cheffe d'entreprise du Nord et finaliste de Pékin Express

Visionner les émissions

MEDEF
Hauts-de-France

PARCOURS express

Pour choisir ton Projet orientation

Hôtellerie- Restauration - Tourisme

Service à la Personne et Professions Paramédicales

Bâtiment, Travaux Publics

Plasturgie

Agroalimentaire

E-Commerce

Textile

Transport, Logistique et Sécurité

Chimie

Energie

Emission animée par
Aurélie
participante et finaliste de
3 saisons de Pékin Express

Du 28 avril au 23 mai, rendez-vous sur Wéo du Lundi au samedi à 11h00 ou 17h30 pour partir à la découverte de secteurs clés de notre économie

Ecole Entreprise

wéo Vivons ensemble les Hauts de France

l'Etudiant

HAUTS-DE-FRANCE

ANNEXE
Baromètre détaillé

VARIATION HEBDOMADAIRE DU BAROMETRE D'ACTIVITE

INDUSTRIE		
	Vendredi 24/04	**Lundi 3/05**
Bois	57% ↗	**67%**
Aluminium	48% ↗	**60%**
Verre	50% ↗	**52%**
Aéronautique	40% ↗	**50%**
Nautique	27% ↗	**50%**
Minerais, minéraux et métaux	45% ↘	**43%**
Plasturgie	70% ↘	**65%**

BTP		
	Vendredi 24/04	**Lundi 3/05**
Béton	40% ↗	**45%**
Tuiles et briques	50% ↗	**65%**

COMMERCE		
	Vendredi 24/04	**Lundi 3/05**
Bois et matériaux de construction	60% ↗	**83%**

Source : remontées des Fédérations du MEDEF (92% d'entre elles)

MEDEF

BAROMÈTRE TERRITORIAL

INDUSTRIE

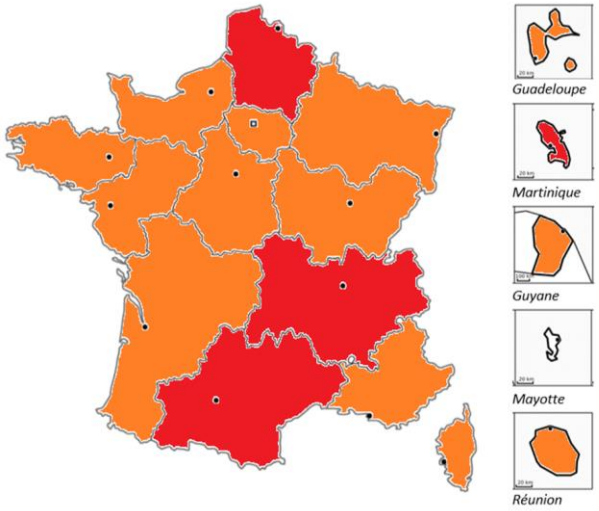

BTP

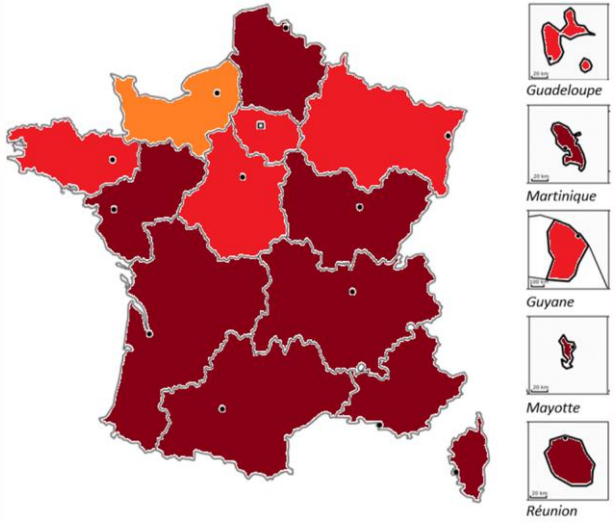

SERVICE (hors banques et assurances)

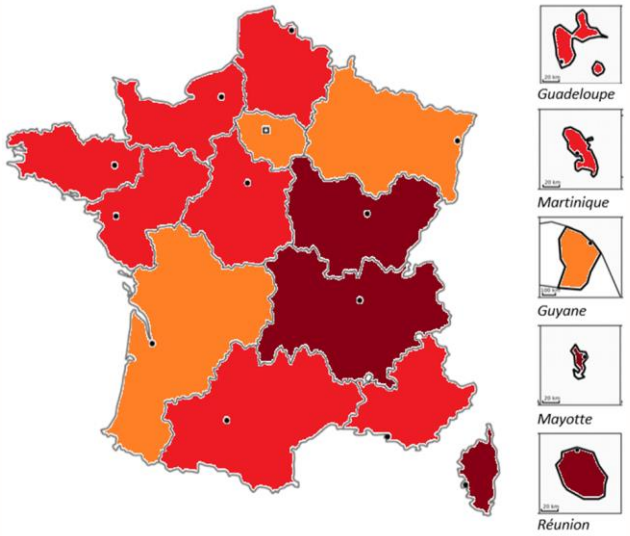

COMMERCE

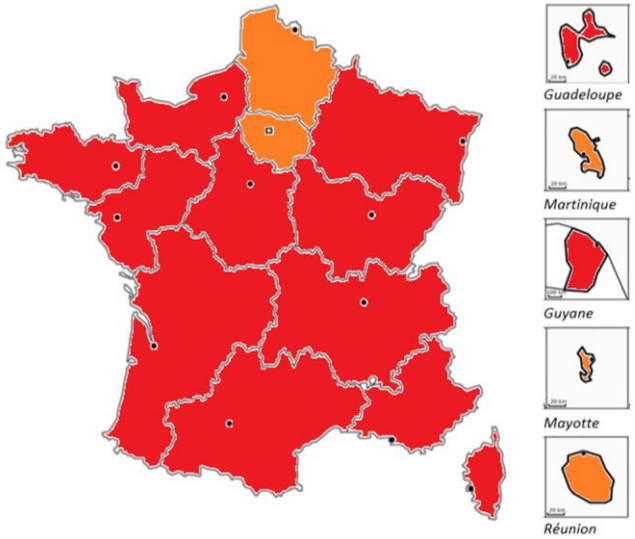

A l'arrêt ou quasi à l'arrêt < 20%	Activité très ralentie [20%-40%[	Activité ralentie [40%-60%[	Activité légèrement ralentie [60%-80%[	Activité normale ou quasi normale ≥ 80%

Source : remontées des adhérents du MEDEF

MEDEF

BAROMÈTRE D'ACTIVITE EN FRANCE (1/4)

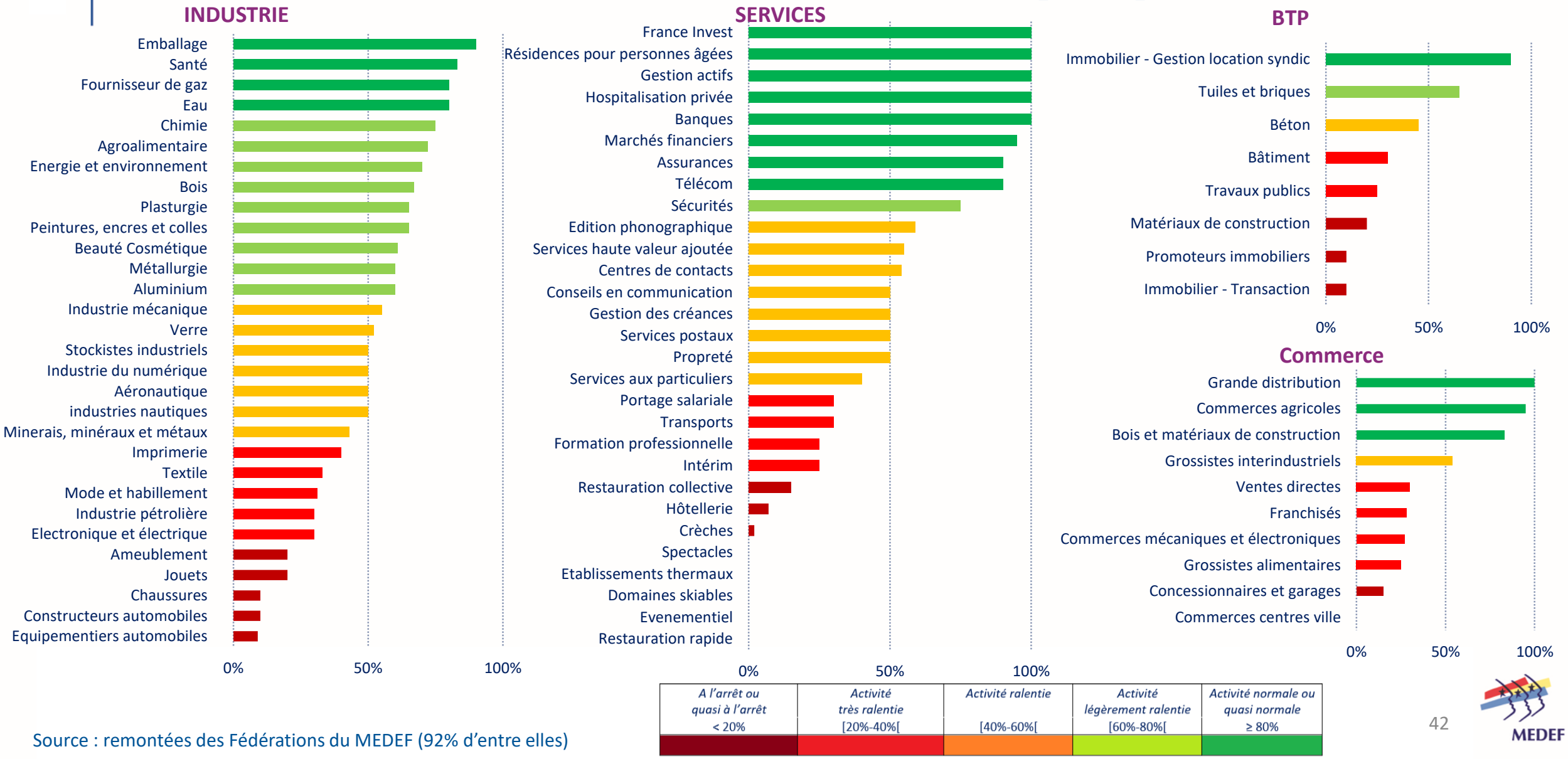

Source : remontées des Fédérations du MEDEF (92% d'entre elles)

MEDEF

BAROMETRE D'ACTIVITE EN FRANCE (2/4)

INDUSTRIE

- Sous-régime pour défaut de clients, de fournisseurs ou de personnels :
  - Automobile : ***-90%*** ; la chaîne production-livraison-commercialisation demeurerait enrayée en avril et une partie de mai
  - Equipementiers automobiles : ***30% sites ouvertes*** avec une activité de 20% à 40% des capacités optimales
  - Métallurgie : ***-40%***
  - Industries mécaniques : ***55% sites ouverts*** (agroalimentaire, médical), ***45% fermés*** (automobiles)
  - Ameublement : ***-80%***
  - Aluminium : ***-40%***
  - Textile : ***-66%***
  - Peintures, encres et colles : ***-35%***
  - Plasturgie : ***-35%*** (retour à la normale activité emballage, légère reprise dans BTP, pas de redémarrage pour l'automobile)
  - Aéronautique : ***50% sites fermés***
  - Industrie nautique : ***-30%*** ; Industrie du jouet : ***-80%***
  - Imprimerie : ***-60%***
- Energie : *-15%/20%* de consommation d'électricité par rapport à la consommation habituelle ; Carburants : -70% de ventes
- Secteurs qui tournent quasi normalement voire en surrégime :
  - Santé : ***83%***
  - Chimie : ***75%***
  - Agroalimentaire: ***72%***
  - Bois-papier : ***90%***
  - Eau, énergie : ***80%*** pleinement opérationnels mais demande moindre
  - Cosmétique/parfum : ***61%***

BTP

- Chantiers publics et privés : ***-75%*** avec un redémarrage progressif de l'activité qui pourrait atteindre 50% fin mai
- Bâtiment : ***-70%*** (le taux d'activité est passé de 10 à 30% au cours des deux dernières semaines)
- Activités Immobilières : disparité entre activités de transaction (***-90%***) et gestions locatives syndic (***-10%***)

MEDEF

BAROMETRE D'ACTIVITE EN FRANCE (3/4)

- **SERVICES**
  - Quelques secteurs très sollicités :
    - Banque : importante mobilisation pour le financement des entreprises et distribution de PGE (39 Mds€ traités en 11 jours)
    - Assurance : missions essentielles mais difficultés d'organisation. Coût des mesures prises et effets de la crise > 3 mds€
    - Gestion d'actifs : gestion du risque de liquidité ; communication renforcée auprès des investisseurs
    - Telecom ; Centres d'appels : tous les sites sont désormais ouverts, mais baisse de l'activité de 46% sur un an
    - Sécurité : ***75%*** au total mais disparités (0% évènementiel, 30% pour *retail* non-alimentaire)
  - Beaucoup de secteurs en forte baisse hors situations locales :
    - Transports aériens : ***-90%***
    - Transport ferroviaire : ***-40%*** pour le fret ; ***-93%*** TGV voyageurs
    - Transport en commun : entre ***-30% et -50% (grands réseaux) ; à l'arrêt pour petits réseaux***
    - Transport routier (hors-alimentaire) : ***52% des camions à l'arrêt***
    - Transport maritime : environ ***-30% à -50%*** *en moyenne avec de fortes disparités*
    - Intérim : ***-75%*** d'activité soit -550 000 ETP par rapport à la normale (750 000)
    - Propreté : ***50%*** de la profession à l'arrêt
    - formation professionnelle : ***-75%***
    - Secteurs quasi à l'arrêt : restauration-hôtellerie, évènementiel, spectacles vivants
    - Services à haute valeur ajoutée : ***-45%*** d'activité avec de fortes disparités (-20% pour le numérique et -50% pour conseil)

- **COMMERCE**
  - Secteurs sollicités :
    - Grande distribution et commerce alimentaire : ***100%*** avec changements comportements (hausse *drive* par exemple)
    - Négoce de bois et de matériaux de construction : ***83%***
  - Les commerces non alimentaires souffrent
    - Situations hétérogènes pour commerce de gros (alimentaire : ***20%,*** interindustriels : ***54%***) ; franchisés (***28%***)
    - Habillement et commerces centres-villes sont ***quasi à l'arrêt ;*** Concessionnaires et garages au ralenti ***(15%)***,

MEDEF

BAROMETRE D'ACTIVITE EN FRANCE (4/4)

Taux activité moyen France : périmètre MEDEF

61%

Industrie

55%

BTP

29%

Service

71%

Commerce

66%

Fédérations industrielles			
CCFA	10%	Copacel	90%
GIFAS	50%	Verre - FCSIV	52%
A3M	43%	L'ameublement français	20%
FIEV	9%	FIPEC	65%
FEFIS	83%	FEDENE	70%
France CHIMIE	75%	AFNUM	50%
FEBEA	61%	Aluminium France	60%
ANIA	72%	FNB	67%
UFIP (activité commerciale)	30%	UPRIGAZ	-
FIM	55%	Jouet - FJP	20%
FNADE	-	UNIIC	40%
FIEEC	30%	Chaussure - FFC	10%
FP2E	80%	UFIMH	31%
UIT (Textile)	33%	FIN	50%
Plasturgie	65%	UIMM	60%
USI	50%	AFGAZ	80%

Fédérations du BTP	
Bâtiment - FFB	30%
FNTP	25%
FNAIM - Transaction	10%
FNAIM - Gestion location syndic	90%
PROMOTEURS - FPI	10%
UNICEM	20%
SFIC (Ciments)	-
Béton - FIB	45%
Tuiles et Briques - FFTB	65%
FSIF	-

Fédérations services			
FFA	90%	AFIC - France Invest	100%
FBF	100%	FFP	25%
Syntec	55%	AMAFI	95%
PRISM'EMPLOI	25%	AACC	50%
GITL	30%	CRECHES - FFEC	2%
FHP	100%	SP2C	54%
SNARR	0%	Domaines skiables	0%
SNRC	15%	GES	75%
AFG	100%	SNEP	59%
Propreté - FEP	50%	FESP	40%
UMIH	7%	UNIT	-
FFT TELECOMS	90%	CNETH	0%
SYNERPA	100%	FIGEC	50%
ASF	-	PEPS	30%
SOP	50%	PRODISS	0%
UNIMEV	0%		

Fédérations commerce	
FCD	100%
CGI interindustriel	54%
CGI alimentaire	25%
UCV	0%
FRANCHISE - FFF	28%
CNPA	15%
Fevad	-
Vente directe - FVD	30%
FICIME	27%
FC2A	95%
USC	-
FNBM	83%

Source : remontées des Fédérations du MEDEF (92% d'entre elles)

MEDEF